



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2017-108**

**\*\*\***

**Objet :**

**Service de l'Eau :  
Budget 2017 - décision modificative**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille dix-sept et le douze décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-Louis - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie (arrivée à 18h35) – DEJEAN Anne Marie (départ à 19h50) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :**

SOREL Joëlle à BLANES Michel – LABEUR Martine à VAILHE Bruno – BIESSE Frédérique à FALZON Serge - CABOCHE Chrystelle à SOTO Jean-François – PANTALEONE Alexandra à DURAND Véronique – EDMOND-MARIETTE Gérard à GOMEZ René – LECOMTE Olivier à DEJEAN Anne-Marie – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Convocation du 6 décembre 2017

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2017 du service de l'Eau.

Article 675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	+ 7 994,15 €
Article 66112	Intérêts rattachement des ICNE	+ 163,11 €
Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 0,01 €
Article 6541	Créances admises en non-valeur	+ 15 449,72 €
Article 022	Dépenses imprévues	- 23 606,99 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **ADOPTE** la décision modificative dans le cadre du budget 2017 du service de l'Eau

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean François SOTO.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20171212-DEL2017-108-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2017  
Date de réception préfecture : 13/12/2017